



INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Dans ses informations introductives, la Présidente a commenté le décret du 22 février 2024, qui confirme des **restrictions budgétaires de près de 10 milliards d'euros pour la fonction publique, dont près d'1 milliard pour les programmes relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche**. De nouvelles restrictions, plus importantes encore, ont d'ores et déjà été évoquées par voie de presse pour 2025. En ce début d'année – période pendant laquelle les universités reçoivent les premières notifications de leur subvention pour charges de service public – plusieurs universités ont appris la baisse de leur enveloppe 2024 par rapport à 2023 (par exemple – 0,7% pour l'Université Montpellier-Paul Valéry ou – 0,6% pour l'Université de Nanterre). L'UT2J n'a pas encore reçu sa première notification et, même si le lien entre ces baisses et les mesures de restriction budgétaire ne sont pas avérées à cette heure, l'inquiétude est là. **Une motion s'élevant contre ces coupes budgétaires, proposée par les élu·es de la majorité, a été adoptée à l'unanimité** (voir *infra*).

Ensuite, la Présidente a informé les membres du CA de la nomination de deux nouveaux chargé·es de mission.

- **Laïcité et lutte contre les discriminations liées aux origines et aux appartenances religieuses.** Cette mission a été confiée à François Bon. En cette qualité, François Bon sera le référent de notre établissement pour le ministère.
- **Relations Université-Quartiers.** Cette mission a été confiée à Marie-Christine Jaillet, VP Recherche au cours de la dernière mandature. L'objectif est de coordonner les différentes actions existantes en lien avec les quartiers, de les renforcer et les diversifier, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche et de la culture. Cette mission ne donnera lieu à aucune gratification, conformément au souhait de Marie-Christine Jaillet.

Comme elle le fait lors de chaque CA, la Présidente a ensuite évoqué l'**actualité du site toulousain**. Le vice-président de l'Université de Toulouse en charge des Ressources et de la Vie institutionnelle, Lukas Rass-Masson, était présent pour représenter Mike Toplis. Depuis quelques semaines, est explorée la piste d'une création d'un EPE (Établissement Public Expérimental) entre l'Université Paul Sabatier et l'ENSEEIH (qui fait actuellement partie de l'INP), qui se transformerait en École Centrale. Pour rappel, les dernières créations d'EPE devront avoir lieu au 1^{er} janvier 2025 (date butoir donnée par l'État). **La Présidente a réaffirmé sa volonté de faire vivre le projet qui a été porté et validé collectivement. Lukas Rass-Masson a confirmé l'objectif de l'Université de Toulouse de créer une identité académique commune dans le respect de l'autonomie de chacun des établissements fondateurs.** La construction de cette identité à l'horizon 2028 reste un objectif à atteindre et les membres de l'UT réaffirment leur désir de participer à cette construction. Le projet d'EPE n'invaliderait donc pas la trajectoire initiale. La Présidente rappelle qu'il lui semble primordial que l'EPE en discussion continue à s'intégrer dans la trajectoire de l'UT sans sortir du collectif.

MOTION

« Le 7 décembre 2023, Monsieur le Président de la République a présenté un discours sur l'avenir de la Recherche au cours duquel il a rappelé l'importance de soutenir la recherche française et son rôle majeur pour l'avenir de la France.

Par un décret en date du 22 février 2024, le gouvernement a décidé une annulation des crédits des ministères à hauteur de 10 milliards d'euros, dont près d'un milliard pour les programmes relatifs à l'enseignement supérieur et la recherche. Le conseil d'administration de l'université Toulouse - Jean Jaurès, réuni en séance plénière le 12 mars 2024, dénonce avec vigueur cette décision arbitraire et exprime ses plus vives inquiétudes face aux récentes annonces de nouvelles coupes budgétaires à craindre pour l'année 2025.

Depuis de trop nombreuses années, les Universités souffrent déjà d'un manque évident de moyens humains et financiers, qui fragilise toujours plus leur capacité à honorer les missions qui leur sont confiées.

Les membres du conseil d'administration de l'université Toulouse - Jean Jaurès s'inscrivent en faux contre l'idée que l'État et ses opérateurs pourraient ainsi supporter sans conséquence une baisse de crédits et réaffirment avec force leur attachement à un service public dont la qualité ne saurait être conditionnée aux prévisions de croissance économique. »

Motion adoptée à l'unanimité des 34 membres présent·es ou représenté·es.

COMPTE FINANCIER 2023

Le compte financier 2023 est présenté et voté lors du Conseil d'Administration du 12 mars 2024. Il **retrace l'exécution budgétaire de l'année précédente et permet de clôturer le budget 2023**.

Il permet d'analyser le taux d'exécution budgétaire, soit la différence entre budget prévisionnel et budget réalisé. C'est un outil de pilotage. Le taux d'exécution est très bon (+ de 94% en autorisations d'engagements, de crédits de paiement et de recettes). Nous sommes à 99% en masse salariale et 98% en recettes. Nous pourrions améliorer le taux d'exécution de fonctionnement. La Directrice des affaires financières propose des pistes d'amélioration sur les taux d'exécution.

Le Commissaire aux comptes présente la certification (audit des comptes annuels clos au 31/12/2023) et souligne la disponibilité des équipes et la maîtrise des processus de clôture ainsi que la qualité de l'information transmise. **Le rapport de certification des comptes fait état d'une certification sans réserve.** Il fait apparaître l'amélioration constante des capacités de bonne gestion financière et le travail de fond effectué par les services et la direction de l'université. La Présidente fait remarquer la qualité du travail préparatoire des équipes, le VP CA remercie également la VP Moyens et les équipes. Il fait remarquer l'enjeu politique important de cette expertise technique car elle conditionne la capacité pour l'établissement de conduire une politique de long terme, ambitieuse et efficace

Le compte financier 2023 est validé à 22 pour, 1 contre et 11 abstentions.

RESSOURCES HUMAINES

Le **Complément Indemnitaire Annuel (CIA)** est une prime facultative qui vise à prendre en compte l'engagement professionnel des personnels Biatss (en complément du RIFSEEP) qui exercent certaines fonctions spécifiques. L'activation du CIA constitue une mesure d'équité par rapport aux enseignant-es-chercheur-es, qui bénéficient d'autres mécanismes permettant de valoriser ce type d'engagement. Lors de ce CA, il est proposé d'adopter le CIA pour deux missions : Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) et Fonctionnaire Sécurité Défense (FSD) pour le cas où cette fonction serait occupée par un personnel Biatss à l'avenir. Après que le CSA a été consulté, le CA valide cette possibilité à **20 pour, 8 contre et 5 abstentions**.

Par ailleurs, le CA a validé (30 pour et 4 abstentions) le **nombre de CRCT** qui seront accordés au titre de l'établissement pour l'année universitaire 2024-2025, à savoir 17 CRCT (dans le cadre de la Loi Programmation Recherche, un contingent supplémentaire de 4 CRCT est accordé pour l'année 2024-2025.)

Le nombre de **décharges de service pour les enseignants du 2^e degré** qui pourront être accordées pour l'année universitaire 2024-2025 (1 seule décharge par carrière) est maintenu à 5 décharges, à l'unanimité des 34 votant-es.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2024-2025

Le calendrier universitaire 2024-2025, construit par un travail collaboratif avec les composantes, le SED, la DIVE et les organisation syndicales étudiantes et des personnels, propose plusieurs **modifications de l'organisation de l'année universitaire** :

- 1) une rentrée avancée d'une semaine (inscriptions pédagogiques en ligne sauf en L1) ;
- 2) l'ajout d'une semaine supplémentaire en fin de chaque semestre (libérée de cours, à l'exception de rattrapages ponctuels) ;
- 3) l'ajout d'une semaine inter-semestrielle libérée de cours.

Pour la licence générale, l'organisation en deux sessions est remplacée par la mise en place d'un contrôle des connaissances et des compétences incluant un **rattrapage sous forme d'une seconde chance** en fin de chaque semestre, tel que prévu par l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence. L'université se donne également pour objectif de réduire à une semaine la période des examens de seconde chance spécifique du SED en présentiel, et ce afin de limiter les coûts pour les étudiants à distance. Le contrôle de l'assiduité aux examens des boursier-ères continuera à s'effectuer à l'issue de la session d'examen qui se déroule à la fin de chaque semestre.

Ce calendrier est adopté avec 26 pour, 5 contre et 2 abstentions.

RÉPARTITION DES FONDS CVEC POUR L'ANNÉE 2024

La répartition budgétaire proposée pour le Budget initial (BI) 2024 repose sur la prévision de 28 000 étudiant·es assujettis à la CVEC (28 577 en 2023) et sur la base théorique de reversement à l'établissement de 65,62 € par étudiant·e. Le montant total réparti au BI 2024 s'élève à 1 837 360€ et représente environ 91 % du budget CVEC global de l'année 2023.

La répartition budgétaire affirme deux priorités fortes qui sont d'une part le **maintien d'un budget important attribué à l'action sociale** (487 200€), qui accompagne une réforme du financement de l'action sociale (simplification des procédures et facilitation de l'accès aux aides) et d'autre part un **effort budgétaire sur le domaine Culture**.

Trois nouveautés sont désormais introduites dans la répartition budgétaire de la CVEC :

- 1) une ligne « **Accueil** » dans le domaine vie associative, destinée à l'accompagnement des associations ;
- 2) Une ligne « **Nightline** », correspondant à la participation de l'UT2J au financement de cette association (ligne d'écoute assurée par des bénévoles) ;
- 3) une ligne « **Parlement étudiant** », qui correspond à la participation au financement de l'UT des projets étudiants interuniversitaires.

La répartition est adoptée avec 28 pour et 6 abstentions

RECHERCHE : CHARTE DES PARRAINAGES

Il est remarqué que de plus en plus d'organismes extérieurs à l'université souhaitent **parrainer les événements que nous organisons** (manifestations scientifiques d'événements, notamment). Les organisateurs de ces événements peuvent ainsi nouer des relations nouvelles avec des partenaires et, bien sûr, équilibrer le budget de leur événement.

La CR a mis en place en janvier un groupe de travail en interne pour réfléchir au principe et proposer une **charte éthique**, pour veiller à ce que l'ouverture au parrainage n'entrave pas la liberté scientifique. Le parrainage sera encadré par une convention (modèle de convention validé par la Direction des affaires juridiques et institutionnelles — DAJI) si la Charte est acceptée. La Charte a été proposée et adoptée à l'unanimité en Commission recherche le 15 février 2024. À la suite de ce vote, un paragraphe avait été ajouté à la charte afin d'apporter encore davantage de précisions.

Celle-ci est adoptée par un vote : 25 voix, 5 contre et 2 abstentions.